

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN 117

Version: 1610a

Date de révision: 24/05/2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: ALSAN 117
1. 1. 1. Contient: • homopolymère 1,6-diisocyanate d'hexaméthylène
• diisocyanate d'hexaméthylène
1. 1. 2. N° CE: Non applicable.
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: EPDM
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: SOPREMA AG
Hårdlistrasse 1 – 2
8957 Spreitenbach
Suisse
Tél: +41 (0)56 418 59 30
Télécopie: +41 (0)56 418 59 31
Courriel: mkulinicz@soprema.fr
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: NUMERO D'URGENCE INTERNATIONAL : + 44 (0)1 235 239 670
FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59
CH-Centre Toxicologique : Tel + 145

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: * Sens. cut. 1 / SGH07 - H317 *
* Tox. aiguë 4 / SGH07 - H332 *
* STOT un. 3. / SGH07 - H335 *

2. 2. Éléments d'étiquetage:



Attention

2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: .

2. 2. 2. Mention de danger:

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

2. 2. 3. Prévention:

P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

2. 2. 4. Intervention:

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P321a Traitement spécifique (voir rubrique n° 4.3.).
P362 Enlever les vêtements contaminés.
P364 Et les laver avant réutilisation.
P304 EN CAS D'INHALATION:
P340 Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312a Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas de malaise.

2. 2. 5. Stockage:

P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405 Garder sous clef.

2. 2. 6. Élimination:

P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / international

2. 3. Information(s) complémentaire(s):

EUH208 Contient du (de la) • homopolymère 1,6-diisocyanate d'hexaméthylène, • diisocyanate d'hexaméthylène. Peut produire une réaction allergique.

2. 4. Autres dangers:

Aucun.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN 117

Version: 1610a

Date de révision: 24/05/2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers:

- homopolymère 1,6-diisocyanate d'hexaméthylène
- N° CE: 500-060-2 - N° CAS: 28182-81-2
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119485796-17-0000 / 01-2119485796-17-0001
- Conc. (% pds) : 2,5 < C <= 50
- SGH :
- * SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H332 - Sens. cut. 1 - H317 - STOT un. 3. - H335
- distillats légers (pétrole), hydrotraités; Kérosène - non spécifié
- N° Id: 649-422-00-2 - N° CE: 265-149-8 - N° CAS: 64742-47-8
- Conc. (% pds) : 0,5 < C <= 2,5
- SGH :
- * SGH08 - Danger pour la santé - Tox. asp. 1 - H304
- diisocyanate d'hexaméthylène
- N° Id: 615-011-00-1 - N° CE: 212-485-8 - N° CAS: 822-06-0
- Conc. (% pds) : 0 < C <= 0,5
- SGH :
- * SGH06 - Tête de mort sur deux tibias - Danger - Tox. aiguë 3 - H331 * SGH08 - Danger pour la santé - Sens. resp. 1 - H334 * SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Sens. cut. 1 - H317
- STOT un. 3 - H335 - Irr. cut. 2 - H315 - Irr. oc. 2 - H319
- ((*) - Resp. Sens. 1; H334: C >= 0,5% - Skin Sens.1; H317: C >= 0,5%)
- Divers :
VME ppm = 0,005 - VME mg/m³ = 0,034

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:

- 4. 1. 1. Conseils généraux: En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.
- 4. 1. 2. Inhalation: Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée et si nécessaire appeler un médecin.
- 4. 1. 3. Contact avec la peau: Laver immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau. Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
En cas de malaises ou d'irritation de la peau, consulter un médecin.
- 4. 1. 4. Contact avec les yeux: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- 4. 1. 5. Ingestion: En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

- 4. 2. 1. Inhalation: Les symptômes d'une exposition excessive sont un étourdissement, des maux de tête, une lassitude, des nausées, la perte de conscience, l'arrêt de la respiration.
- 4. 2. 2. Contact avec la peau: Peut causer des irritations de la peau / dermatites.
- 4. 2. 3. Contact avec les yeux: Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations.
- 4. 2. 4. Ingestion: Peut provoquer des nausées, des vomissements, une irritation de la gorge, des maux d'estomac, et finalement une perforation intestinale.

4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- 5. 1. Moyens d'extinction: dioxyde de carbone (CO₂)
eau pulvérisée, poudre
- 5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: En cas d'incendie, des gaz corrosifs et toxiques se dégagent. (Nox, CO, HCN)
- 5. 3. Conseils aux pompiers: Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection
- 5. 4. Méthode(s) spéciale(s): Refroidir, si possible les récipients / citernes / réservoirs par pulvérisation d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN 117

Version: 1610a

Date de révision: 24/05/2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

- | | |
|--|---|
| 6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: | Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. |
| 6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement: | Endiguer et contenir le produit renversé.
Ne pas contaminer les eaux souterraines et de surface. |
| 6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: | Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice). |
| 6. 4. Référence à d'autres sections: | Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit.
Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage. |

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- | | |
|---|---|
| 7. 1. Manipulation: | |
| 7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: | Minimiser l'exposition aux vapeurs par une bonne hygiène industrielle et une ventilation adéquate. |
| 7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: | Ventilation, aspiration locale ou protection respiratoire. |
| 7. 2. Stockage: | |
| 7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités: | Conserver toujours le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.
Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité. |
| 7. 2. 2. Condition(s) de stockage: | Stocker dans un récipient fermé. |
| 7. 2. 3. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: | de même nature que celui d'origine (acier doux) |
| 7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): | EPDM |

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- | | |
|--|--|
| 8. 1. Paramètres de contrôle: | |
| 8. 1. 1. Limite(s) d'exposition: | • diisocyanate d'hexaméthylène : VME ppm = 0,005 - VME mg/m ³ = 0,034

Non applicable. |
| 8. 2. Contrôles de l'exposition: | |
| 8. 2. 1. Protection des voies respiratoires: | Si le renouvellement d'air n'est pas suffisant pour maintenir les poussières/vapeurs en dessous de la VLE, un appareil respiratoire adéquat doit être porté. |
| 8. 2. 2. Protection des mains: | gants en caoutchouc nitrile |
| 8. 2. 3. Protection de la peau et du corps: | vêtements de protection à manches longues |
| 8. 2. 4. Protection des yeux: | Utiliser des lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures. |
| 8. 3. Mesure(s) d'hygiène: | Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. |

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- | | |
|--|-----------------------|
| 9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles: | |
| 9. 1. 1. Aspect: | liquide |
| 9. 1. 2. Couleur: | jaune clair |
| 9. 1. 3. Odeur: | caractéristique |
| 9. 1. 4. PH: | Non déterminé. |
| 9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition: | > 400 °C |
| 9. 1. 6. Point d'éclair: | > 200 °C (DIN 51 755) |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN 117

Version: 1610a

Date de révision: 24/05/2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

9. 1. 7. Limites d'explosivité: Non déterminé.
9. 1. 8. Densité relative (eau = 1): 1,09
9. 1. 9. Viscosité: 900 mPa.s
9. 2. Autres informations:
9. 2. 1. Hydrosolubilité: Données non disponibles.
9. 2. 2. Liposolubilité: Données non disponibles.
9. 2. 3. Solubilité aux solvants: Données non disponibles.
9. 3. Autres données: VOC : 0 %

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité: Stable en conditions normales.
10. 2. Stabilité chimique: Au dessus d'une température de 260 °C: Polymérisation du produit.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses: Des réactions exothermiques incontrôlées se produisent avec les amines et les alcools. Le produit réagit lentement avec l'eau avec production de CO₂.
10. 4. Conditions à éviter: Eviter toute source d'ignition.
10. 5. Matières incompatibles: Tenir à l'écart d'agents oxydants, de matériaux fortement acides, d'amines, d'alcools et d'eau.
10. 6. Produits de décomposition dangereux: En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques: Pas d'information disponible au sujet de la préparation.
11. 2. Toxicité aiguë:
11. 2. 1. Inhalation: Non déterminé.
11. 2. 2. Contact avec la peau: CAS : 822-06-0
DL50/cutanée/rat = 593 mg/kg
11. 2. 3. Contact avec les yeux: Pas d'irritation des yeux.
11. 2. 4. Ingestion: CAS : 822-06-0
DL50/orale/rat = 738 mg/kg
11. 3. Sensibilisation: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité: Concernant le produit, il n'y a pas d'information disponible.
12. 2. Persistance et dégradabilité: Difficilement biodégradable.
12. 3. Potentiel de bioaccumulation: Non déterminé.
12. 4. Mobilité dans le sol: Non déterminé.
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB: Non déterminé.
12. 6. Autres effets néfastes: Aucun.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets: Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
13. 2. Emballages contaminés: Les emballages restent dangereux quand ils sont vides. Continuer à respecter toutes les consignes de sécurité.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s): Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN 117

Version: 1610a

Date de révision: 24/05/2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

- | | |
|--|-----------------|
| 14. 2. Numéro ONU: | Non applicable. |
| 14. 6. Dangers pour l'environnement: | Non applicable. |
| 14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: | Non applicable. |
| 14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: | Non applicable. |

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- | | |
|--|--|
| 15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: | Règlement CE 1907-2006
Règlement CE 1272-2008
Règlement CE 790-2009
Règlement CE 453-2010 |
| 15. 2. Évaluation de la sécurité chimique: | Non déterminé. |

16. AUTRES INFORMATIONS

- | | |
|---|---|
| 16. 1. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3: | H331 Toxique par inhalation.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H332 Nocif par inhalation. |
| 16. 2. 1. Date de la première édition: | 24/05/2016 |
| 16. 2. 2. Version: | 1610a |
| 16. 3. Réalisé par: | SOPREMA - mkulinicz@soprema.fr |